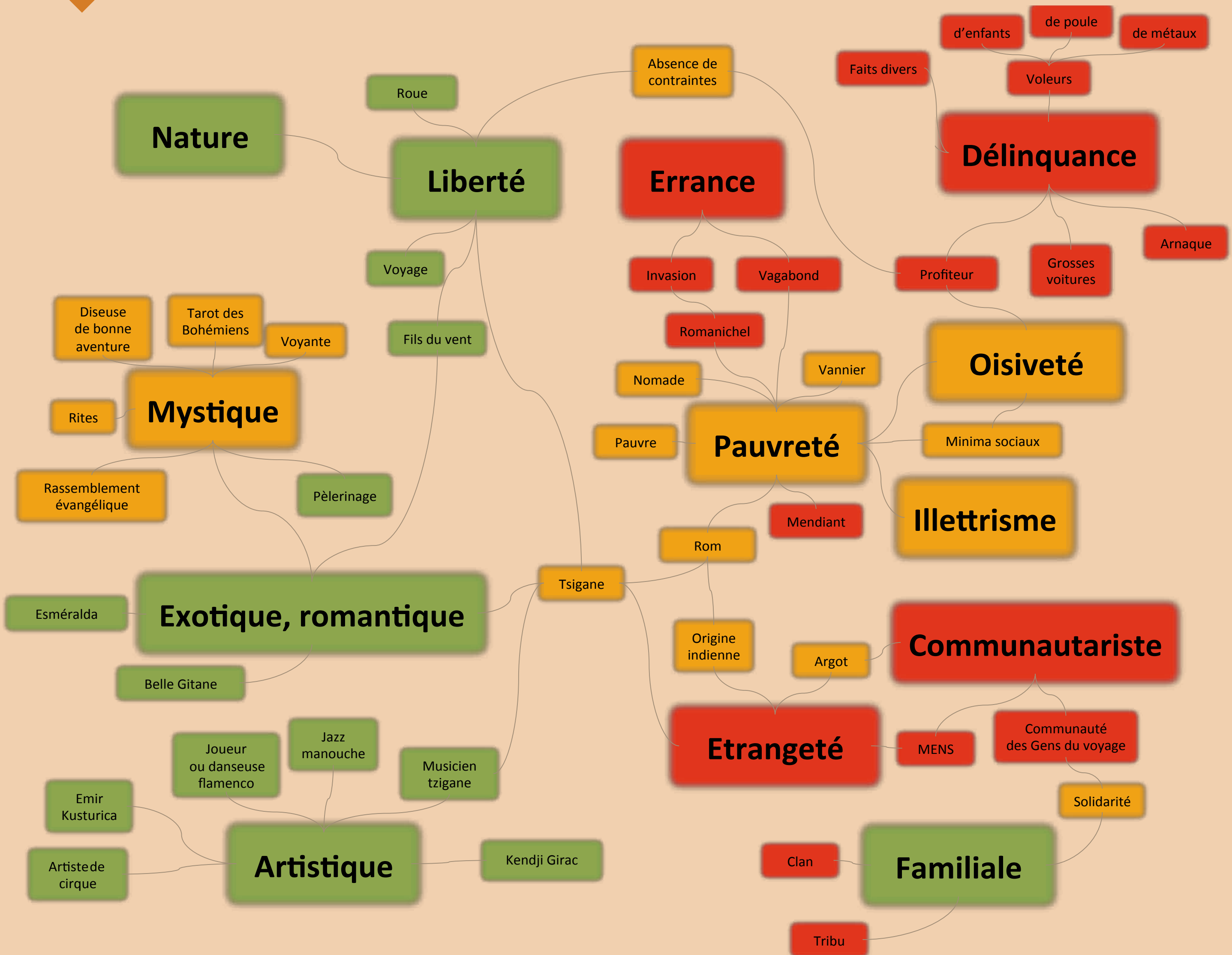


Gens du voyage

> Représentations



► Une perception paradoxale

Ce nuage de mots reflète les représentations, conscientes ou inconscientes, positives ou négatives, réelles ou fantasmées, qui traversent notre société sur cette population « particulière ». Chacune de ces perceptions renvoie à des personnages, des images ou des ressentis.

► Un groupe à l'écart

En 2017, plus de 80 % des Français perçoivent la catégorie des Gens du voyage comme des personnes constituant un groupe. Deux tiers pensent qu'il est à part dans la société.

Rapport 2017 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.
Commission nationale consultative des droits de l'homme.



De qui parle-t-on ?

> Le monde du voyage



C'est quoi être Voyageur ? On est Voyageur de naissance. Tous mes ancêtres sont des Voyageurs. Pour être breton, il faut être né en Bretagne, pour être Voyageur, il faut avoir des parents Voyageurs. « Par contre un Voyageur peut devenir un gadjo s'il se coupe avec notre mode de vie ». La différence entre voyage et itinérance ? Je ne me suis jamais posée la question. L'itinérance c'est pour les vagabonds non ?

Joëlle

« Gens du voyage »

Cette appellation administrative désigne des personnes dont « l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles » terrestres.¹

Peu à peu, son usage a glissé dans les sphères institutionnelles, politiques, médiatiques, associatives, etc. Elle est utilisée principalement dans les pays européens francophones.

Dans le langage commun, il s'agit de personnes vivant habituellement en caravane, perçues comme appartenant à un groupe distinct, faisant l'objet de représentations particulières dans la population sédentaire majoritaire.

¹ Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.



Moi, je suis très fière d'être Voyageuse, de mes origines, de tenir ça de mes parents. Moi, je suis manouche italienne. Ma grand-mère roulait en caravane à chevaux, je l'ai toujours connu avec sa roulotte. Toute ma famille c'était comme ça. J'ai reçu ça de ma famille. J'allais chiner avec ma grand-mère de porte à porte. Cette vie-là, je l'aurai toujours dans ma tête. On peut partir, voir du pays, voir de nouvelles personnes. C'est dans mon cœur, ça restera toujours dans mon cœur.

...DES PRÉCAUTIONS



Une appellation trompeuse

Le mot « voyage » peut prêter à confusion. Le critère principal n'est pas le voyage, l'itinérance ou la mobilité, mais le mode d'habitat correspondant principalement à la caravane.

Une revendication culturelle ≠ mode d'habitat réel

Certaines personnes se revendiquent culturellement comme Gens du voyage, alors qu'elles ne vivent plus en caravane, mais en maison ou en appartement.

Gens du voyage ou Voyageurs ?

Selon leur interlocuteur, ils se présentent comme Gens du voyage, Voyageurs, Gitans...

Gens du voyage ≠ Roms

Un amalgame dans le langage commun s'effectue régulièrement, alors que leurs réalités sociales et économiques, l'habitat et la nationalité les différencient.

► Une minorité culturelle...

liée d'abord à un mode d'habitat particulier visible ou invisible.

...très diverse

Les familles sont diverses sur le plan social, culturel, éducatif, économique, des déplacements et des croyances. Les origines sont mélangées : locales, nationales, européennes voire au-delà.

► Des données incomplètes...

Pas de recensement spécifique

Les Gens du voyage ne sont pas comptabilisés spécifiquement dans le recensement effectué par l'INSEE en 2008.

122 016 personnes vivant en habitation mobile, sans abri, marinières en 2008.

Rapport thématique sur « l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage ». Cour des comptes, 2012.

Un fichier du ministère de l'Intérieur

Jusqu'en 2017, la Gendarmerie nationale recense les personnes détentrices d'un titre de circulation, obligatoire pour les Gens du voyage (de 16 à 80 ans).

313 545 personnes titulaires d'un titre de circulation en 2011

Rapport de Pierre Hérisson au Premier ministre, juillet 2011.

Une enquête nationale

En 2014, le ministère des Affaires sociales et de la Santé effectue une enquête nationale sur la domiciliation des personnes sans domicile stable (SDS)¹. Ce dispositif concerne les Gens du voyage et aussi les personnes sans domicile fixe (SDF) sans les distinguer.

¹ Article L264-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

138 584 personnes sans domicile stable au 31/12/2012

Enquête « Etat des lieux de la domiciliation des personnes sans domicile stable », DGCS, 2014.

...des estimations floues

Recensements effectués par les forces de l'ordre¹

. 1895 : 25 000 pers.

. 1961 : 79 196 pers.

¹ - Recensement du 20 mars 1895 des nomades et bohémiens, in proposition de loi de M. Jean Cruppi à l'Assemblée nationale le 25 janvier 1899.

- Recensement des populations itinérantes ou d'origine nomade du 6 mars 1961, in Revue Etudes tsiganes n°1 et 2, janvier - juin 1962.

Estimations officielles²

. 1990 : entre 220 à 250 000 pers.

. 2013 : 300 000 pers.

² - Rapport d'Arsène Delamon au Premier ministre, octobre 1990.

Rapport d'Hubert Derache au Premier ministre, juillet 2013.

Estimations associatives³

. 2006 : entre 250 à 400 000 pers et jusqu'à un million pour certaines sources.

. 2015 : 350 000 pers.

³ - Les difficultés d'habitat et de logement des Gens du voyage » Fondation Abbé Pierre, janvier 2006.

- D'après la Fnasat-Gv, in circulaire CNAF n°2015-009 du 10 juin 2015.

Un traitement administratif

> Deux cents ans de contrôle



PÉRIODES

1789 - 1912
Bohémiens et saltimbanques

1912 - 1969
Forains et nomades

1969 - 2017
Gens du voyage

ÉVÈNEMENTS

- 1792 Passe-ports pour l'intérieur
- 1810 Délits de mendicité et de vagabondage
- 1853 Mesures de police pour les professions ambulantes
- 1863 Carnets de saltimbanque
- 1890 Suppression des passe-ports pour l'intérieur
- 1895 Recensement des nomades et bohémiens

- 1912 Carnets d'identité forains et anthropométriques nomades
- 1940 Internement des nomades
- 1946 Fin de l'internement
- 1949 Commission interministérielle
- 1960 Recensements
- 1961 Recensements

- 1969 Titres de circulation, commune de rattachement
- 1990 Loi Besson I
- 1994 Fin des délits de mendicité et de vagabondage
- 2000 Loi Besson II
- 2003 Délit d'installation en réunion
- 2007 Droit à la domiciliation
- 2017 Suppression des titres de circulation et commune de rattachement

CATÉGORIES

- Mendiants, vagabonds
- Saltimbanques
- Nomades, bohémiens
- Forains, nomades
- Sans domicile ni résidence fixe (SDRF)
- Population d'origine nomade
- Tsiganes = manouches, gitans, yéniches...
- Itinérants, sédentaires mi-sédentaires

Gens du voyage



Sans domicile stable (SDS)



Reconnaissance de l'internement des nomades

Le président de la République François Hollande reconnaît officiellement l'internement des nomades dans son discours prononcé le 29 octobre 2016 à Montreuil-Bellay.



Le traitement administratif des gens du voyage en France, Etudes tsiganes n°61-62, 2017.

Jusqu'en 2015, circuler sans son carnet de circulation est un délit !

| En France aujourd'hui |

> Citoyens à part entière

Les Gens du voyage ont les mêmes droits et obligations que les citoyens sédentaires. Cependant, ils sont soumis à certaines dispositions supplémentaires liées à leur mode d'habitat dont :

► Une domiciliation obligatoire...

Pour exercer leurs droits, notamment pour :

- se marier (droits civils),
- s'inscrire sur une liste électorale (droits civiques),
- bénéficier d'une assurance-maladie, RSA, aide juridictionnelle... (droits sociaux)

ou pour remplir leurs obligations :

- payer leurs impôts (obligations fiscales),
- effectuer leur journée Défense et Citoyenneté (Service National Universel)

...ou **pour obtenir des documents administratifs :**
carte nationale d'identité, passeport, carte grise...

...SOUMISE À UNE PROCÉDURE

Demande d'une **élection de domicile**

Centre communal d'action sociale (CCAS-CIAS)

Association agréée par le préfet

Entretien obligatoire

Attestation d'élection de domicile
- délivrée sous certaines conditions
- d'une durée d'un an renouvelable

Adresse postale

Réception, tri du courrier personnel

Distribution localement ou à distance par réexpédition

Un traitement particulier

Résidence	fixe (maison, appartement)	mobile (caravane)
Lieu d'exercice des droits	Domicile	Élection de domicile d'une durée limitée soumise à conditions
Réception du courrier	Boîte aux lettres	Organisme de domiciliation
Conditions	Être locataire ou propriétaire	Avoir un lien avec la commune ou le territoire

IDÉE REÇUE

« Les Gens du voyage ne payent pas d'impôts »

Les Voyageurs sont par principe soumis à l'ensemble des impôts selon les règles et critères communs : impôts sur les revenus, taxe foncière et taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, etc. Leur imposition s'effectue à l'adresse de leur élection de domicile.

Article 371 du Code général des impôts, annexe 2.

De plus, depuis 2006, les caravanes font l'objet théoriquement d'une taxe annuelle d'habitation spécifique.

Article 1013 du Code général des impôts.

Enfin, s'ils exercent une activité lucrative sur la voie publique, ils ont l'obligation de posséder un récépissé de consignation sous peine d'une amende fiscale de 750 euros.

Article 302 octies du Code général des impôts

► Un public ciblé

Les personnes vivant dans la rue, dans un bidonville, dans une résidence mobile, etc. sont dépourvues de résidence fixe, donc de domicile. **Elles sont qualifiées de personnes sans domicile stable (SDS).**

Article L264-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Les freins à la domiciliation

- . Refus sans motifs, non-réexpédition des courriers, non-réception des recommandés (cartes grises, rappels...) ou des colis, ou de la correspondance des entreprises.
- . Disparité dans la couverture territoriale des associations agréées dédiées aux Gens du voyage.
- . Mission non financée.

NOTIONS - DOMICILE ≠ RÉSIDENCE ≠ ADRESSE

Le domicile...

... est nécessaire pour exercer des droits (mariage...) ou remplir des obligations (impôts, service national...). Il est fixe et unique, où l'on ne vit pas nécessairement, ce qui le distingue de la résidence.

Article 102 du Code civil.

La résidence...

...correspond au lieu où l'on se trouve dans les faits. Elle permet aussi l'exercice de droits comme le mariage ou la scolarisation... Les personnes vivant en maison ou en appartement ont une résidence fixe, qui correspond à leur domicile. Les Gens du voyage ont une résidence mobile qui n'est pas considérée comme un domicile, qui rend nécessaire une élection de domicile.

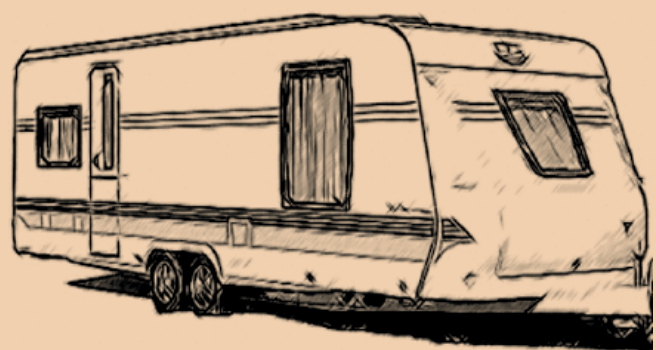
L'adresse...

Une adresse est légale, fiscale ou postale. Dans ce dernier cas, elle correspond au lieu de réception du courrier.

En France aujourd'hui

> Où vivent-ils ?

► La caravane



Par définition, les Gens du voyage vivent dans une résidence mobile qui prend la forme le plus souvent d'une caravane, qui constitue leur habitation permanente.

Deux réalités

► Accueil

La gestion de la circulation

Une politique d'accueil est menée par l'Etat et les collectivités territoriales afin de gérer le passage des Gens du voyage.

Elle permet de les concentrer sur des équipements publics dédiés, afin d'éviter des installations non autorisées.

Les différents équipements

	Petits groupes	Grands groupes
Type	Aire permanente d'accueil	Aire de grand passage
Vocation	Accueil de familles	Grands rassemblements
Capacité	Inférieure à 50 caravanes	de 50 à 200 caravanes
Durée du stationnement	3 ou 5 mois avec dérogations	Une à deux semaines

Une compétence obligatoire

La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de ces équipements est une compétence obligatoire pour les intercommunalités.

Un pouvoir de police

Sous certaines conditions, un maire ou un président d'intercommunalité peuvent interdire le stationnement des Gens du voyage en dehors de l'équipement d'accueil. Cette interdiction ne s'applique pas aux propriétaires de terrains privés.

En cas de non-respect, le préfet ou un juge peut agir rapidement si la collectivité est en règle.

Des sanctions discriminatoires

Spécifiquement pour les Gens du voyage, s'installer avec sa caravane sur un terrain appartenant à autrui est un délit.

> Peine maximale encourue : 1 an d'emprisonnement + 7 500 € d'amendes + confiscation du véhicule tracteur.

Article 322-4-1 du Code pénal

Des taux de réalisation insuffisants

Par rapport aux objectifs nationaux :

69 % pour les aires permanentes d'accueil

50 % pour les aires de grand passage

Et des régions déficitaires : Ile de France, PACA...

► Habitat

L'habitat est une réponse à l'ancrage des Voyageurs dans un territoire. Il permet l'intégration de la résidence mobile dans les politiques d'urbanisme, d'habitat et du logement.

Article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 14 juillet 2000 dite loi Besson.

Il correspond à un lieu de vie privé et familial, intégré dans un environnement avec accès à des services et sécurisé par un statut d'occupation.

Le mode d'habitat des voyageurs

Il se compose d'une ou plusieurs résidences mobiles installées sur un terrain, en pleine propriété ou en location, comprenant ou non des constructions.

Les solutions d'habitat

Statut d'occupation	Terrain familial		
	Public	Locatif Social	Propriété
Bâti	Équipement sanitaire a minima	Pièce de vie a minima	Oui ou non
Propriétaire	Collectivité	Bailleur social	Gens du voyage

Des principes nationaux...

Les collectivités doivent prendre en compte l'ensemble des modes d'habitat (dont celui en résidence mobile) selon les principes de non-discrimination et de mixité sociale.

Article L 101-2 du Code de l'urbanisme

... non pris en compte au niveau local

96 % des communes ayant un règlement local d'urbanisme (plan local d'urbanisme) interdisent l'installation des résidences mobiles (hors équipement d'accueil).



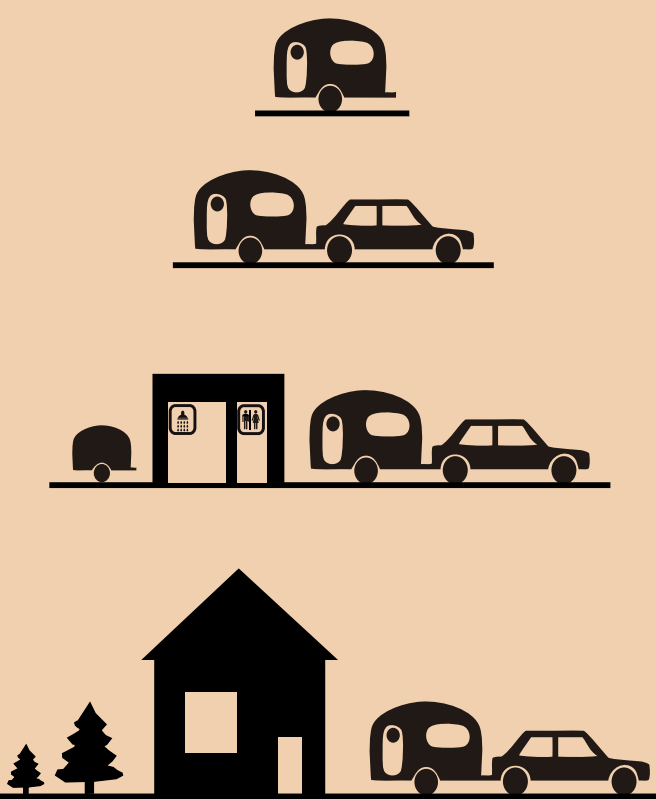
Enquête nationale réalisée auprès de 34 320 communes, Association nationale des gens du voyage citoyens, 2012.

...une réalité complexe

Des familles ont accédé à la propriété afin d'avoir un lieu de vie privé.

D'autres généralement plus modestes, stationnent de manière quasi permanente sur les aires d'accueil.

Enfin certains choisissent un habitat « ordinaire ».



Des schémas...

Des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des Gens du voyage (SDAHGV) existent sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Après évaluation des besoins, ils prescrivent des équipements d'accueil et d'habitat, mais aussi recommandent des actions socio-éducatives.

... liés à des commissions consultatives

Dans chaque département, une commission consultative est prévue afin d'assurer le suivi des schémas.

Elle regroupe tous les acteurs concernés : Etat, conseil départemental, communes et intercommunalités, représentants des Gens du voyage et des associations d'entraide.



Rapport public annuel, Cour des comptes, 2017.

| En France aujourd'hui |

> Où vivent-ils ?

”

On a toujours été d'ici nous. J'ai passé 35 ans à la Roche-Maurice à l'époque. J'aime pas la nouvelle place désignée, la "Fardière", ça fait camp. Mais tu sais l'ancrage tout ça, c'est à cause de la commune de rattachement. Toute ma vie je restais dans le coin les trois mois d'hiver et puis je partais le reste du temps pour le travail, l'envie... Le crédit voyage a fait beaucoup pour les voyageurs, on a pu faire des petits crédits, mieux s'équiper, s'acheter des caravanes plus neuves, des petits terrains. Heureusement parce que les banques elles veulent pas nous faire de prêt, on est pas des gens "sûr".

Dans les années 70/80 on stationnait partout : sur les grands boulevards, sous le pont de Cheviré, dans les champs. On avait besoin de rien et on touchait pas aux bornes incendie et à l'électricité. Petit à petit on est devenu débrouillard.

C'est bien maintenant il y a des places désignées mais dans des villes comme Nantes, Paris, c'est pas logique de faire des places de 8, 12 cases. C'est pas assez, c'est pour ça qu'il y a des problèmes et que c'est le bazar. Avec le temps ça a un peu changé la vie du voyage, déjà les enfants vont plus à l'école et c'est une bonne chose. Ça donne envie, moi à l'époque on me mettait au fond avec des dessins et j'avais pas le droit de bouger.

Mais ça coûte cher de voyager, l'essence, les places qui sont toujours occupées, le coût de la vie .. et puis on vieillit on a plus envie d'attendre des heures pour s'installer, ou être sur un parking en attendant le passage des gendarmes. C'est devenu de plus en plus difficile de stationner comme on veut, sur les parkings, dans les champs ... même si on se fait discret. De toute façon quand il y a quelque chose c'est toujours sur nous que ça tombe : "les voleurs de poules..."

Mais ça il faut le vivre pour le savoir.

Et puis quand on veut s'installer, être "sédentaire", c'est les voisins qui nous regardent bizarre ou on a pas le droit de garder nos caravanes. Nous on veut juste être tranquille au calme avec les enfants. J'ai acheté un petit terrain il y a quelques années. Et bien le maire il m'a emmené devant le juge pour me chasser. Mais le procureur a dit que j'avais le droit puisque sur le terrain il y avait une maison.

Alors maintenant on se pose l'hiver avec les enfants qui passent nous voir. On va encore sur les aires d'accueil parce que les petits ils aiment bien cette coutume, voir d'autres gens que la famille, mais moi je ne demande pas plus que d'être chez moi. J'ai toujours été d'ici et je suis toujours revenu.

Patricia et Michel

► Une mobilité

Volontaire ou subie

Avec des causes variées

- économiques
- familiales ou amicales
- religieuses ou traditionnelles
- pratiques (qualité accueil...)

Expulsions
errance

habituelles et répétitives
ou occasionnelles et ponctuelles

”

Si on me demande où j'habite je réponds dans mon camping (dans ma caravane) où qu'il soit. Je suis propriétaire d'un terrain à Rezé par mon père qu'il a acheté en 1956.

Lorsque je suis à Rezé j'habite donc dans mon camping à Rezé, ou bien dans mon camping ailleurs. Maintenant à Rezé, c'est ici qu'il y a mes enfants, s'ils partent je les suis. Je me considère toujours de passage à Rezé, c'est pour l'hiver.

Ensuite, tous les ans on passe par Le Mans car nous y avons de la famille et par La Baule car mes enfants y travaillent l'été. Le reste, on verra. Toute notre route, n'est pas prévue. Je ne peux pas dire aujourd'hui par où nous passerons.

Joëlle

DES NOTIONS

Polygone de vie

Notion géographique définie comme l'ensemble des lieux de stationnement ou de séjour des caravanes d'une famille qui, tout au long d'une année, constituent les bases géographiques de l'espace parcouru. (J.B. Humeau)

Les dimensions de cet espace varient d'un groupe, d'une famille ou d'un ménage à l'autre. Un phénomène de rétractation est observé, lié à une réduction de la mobilité et du nombre de lieux d'ancrage.

Ancrage territorial

Territoire où une famille habite de manière régulière, où elle a ses repères, ses principales activités sociales et économiques.

Quel que soit le lieu d'habitat, le territoire d'ancrage est celui du retour en cas d'itinérance. Certaines familles dont le mode de vie repose essentiellement sur l'itinérance peuvent avoir plusieurs lieux d'ancrage.

IDÉE REÇUE

« Les aires d'accueil pour les Gens du voyage sont gratuites. »

Les utilisateurs d'une aire d'accueil doivent payer un droit de place quotidien, ainsi que leur consommation en eau et en électricité, dont le tarif pour ces fluides est généralement plus élevé que pour une habitation en dur. Une caution est également exigée.

En comparaison, plus de 1 200 aires de service gratuites pour les camping-cars de tourisme ont été recensées en 2018.

Source : Le Monde du Camping-car n°299, mars 2018.

INFOX

« La CAF subventionne les caravanes des Gens du voyage à 70% ! »

Les aides au logement (AL et APL) versées par la CAF ne concernent pas la caravane, car elle ne répond pas aux critères de décence imposés au logement. Cependant, certaines CAF peuvent choisir d'octroyer des aides sous la forme de prêts plafonnés pour aider à l'achat de caravanes à usage d'habitat permanent.

Sources Checknews Libération du 23 août 2018, Site RN du Loir et Cher.

IDÉE REÇUE

« Les Voyageurs achètent un terrain pour s'y sédentariser. »

En réalité, c'est avant tout pour avoir un petit «chez soi» dans lequel ils souhaitent pouvoir vivre dignement, en conservant leur caravane. Certains optent pour un bâti en supplément, comprenant une pièce de vie, voire des chambres pour y dormir.

La sédentarisation signifie changer de mode d'habitat, donc ne plus vivre dans une caravane, mais dans une maison ou un appartement.

En France aujourd'hui

> Que font-ils ?

► Des activités multiples

...ambulantes,

comme travailleur indépendant, en pratiquant leur profession sans local professionnel.

Art. L123-29 et suivants du Code de commerce.

...ou saisonnières,

comme salarié.

...diversifiées

COMMERCIALES

(vente)
vêtements, bijoux, friandises, meubles, vaisselle, brocantes, tapis, matelas, métaux, articles soldés, e-commerce...

ARTISANALES

(prestations de service)
vannerie, ramonnage, rempaillage, démoussage, élagage, peinture, nettoyage de façade...

CULTURELLES

spectacles, cirque, attractions foraines, parcs d'attractions...

AGRICOLLES

vendanges, cueillettes, taille...

...sur différents lieux à différents moments

Marchés, porte-à-porte, voies et places publiques, salons, braderies...

Elles peuvent être temporaires ou permanentes.

” J'allais chiner avec ma grand-mère de porte à porte. Cette vie-là, je l'aurai toujours dans ma tête. On peut partir, voir du pays, voir de nouvelles personnes ».

La chine...

...consiste à aller vers le client pour vendre des marchandises ou des services et à la fois pour récupérer des objets ou des matériaux.

...L'évolution actuelle

De plus en plus de Voyageurs ont une activité salariée dans le privé, une collectivité ou dans une administration.

Les générations actuelles se sont approprié de nouveaux outils et les réseaux sociaux.

À contrario certaines pratiques économiques traditionnelles des Voyageurs sont reprises à travers des valeurs de développement durable (recyclerie, tri sélectif...).



Ouest-France du 18 juin 2014

► Les revenus

Pour les activités ambulantes les revenus sont tirés des bénéfices réalisés (chiffre d'affaire moins charges). Ils peuvent être complétés par des aides sociales (RSA, prime d'activité).

Pour les activités agricoles des salaires sous contrats saisonniers leurs sont versés. Les autres peuvent être salariés, chômeurs, retraités, pensionnés...

DES MESURES FISCALES RENFORCÉES

Lors de la vente des métaux de récupération, le paiement en espèces par les grossistes est désormais interdit. L'objectif des contrôles fiscaux est de lutter contre la fraude et la sous-déclaration des revenus.

L'insertion socio-professionnelle des Gens du voyage, Fnasat-Gv, 2016.



Illustration de Julien Revenu - Bande dessinée "Les gens du lieu", ADGVE, 2014, éditée par la DIHAL

► ...en famille

Une organisation familiale

Traditionnellement, les rôles au sein de la famille sont partagés. La fonction des hommes est de travailler afin d'assurer des revenus. Celui des femmes consiste à réaliser en priorité les tâches ménagères et l'éducation des enfants. Elles assistent également leur conjoint. De plus en plus, elles deviennent elles-mêmes cheffes d'entreprise.

Toutes les générations peuvent contribuer à l'activité.

► La formation

Une auto-formation

Les métiers sont le plus souvent acquis par transmission familiale plutôt que par les apprentissages scolaires : le choix de l'activité professionnelle des Voyageurs est limité.

Du fait des évolutions de la société (numérique, normes, exigence de qualification...) ils ont parfois des difficultés à s'adapter à la modernisation de la société.

La formation professionnelle

Les compétences professionnelles sont généralement acquises dans le cadre familial.

Cependant des programmes de valorisation de l'expérience (VAE) ou de formations qualifiantes pour adulte sont expérimentés par l'AFPA (Le Mans, Bordeaux...).

► Un statut fiscal adapté

Le régime de la micro-entreprise

Par sa simplicité, le régime de la micro-entreprise convient pour beaucoup de familles. La majorité des Voyageurs a aujourd'hui une activité économique déclarée.

IDÉE REÇUE

« Gens du voyage = voleurs de métaux ? »

En 2015, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) recense 7 816 vols de métaux et tentatives sur le territoire métropolitain (chiffre largement en baisse depuis 2013).

Le cuivre reste le métal le plus recherché.

Les Gens du voyage représentent 10 % des 1034 personnes mises en cause. Près de la moitié sont des locaux.

Types de mis en cause pour les vols de métaux recensés par l'OCLDI en 2015		
	Nombre	Part
Locaux	460	44,5 %
Itinérants internationaux	436	42,2 %
Itinérants français	108	10,4 %
Employés	30	2,9 %
Total	1 034	100,0 %



Rapport annuel 2016, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

| En France aujourd'hui |

> Comment vivent-ils ?



► Éducation

Un droit

Chaque enfant a droit à une éducation sur la base de l'égalité des chances.

Article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Une obligation

« L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans. »

Article L131-1 du Code de l'éducation.

Soit dans des établissements scolaires publics ou privés

Soit dans les familles

Les enfants du voyage ...sont concernés par ces principes, quelles que soient les modalités de leur installation. Ils doivent également respecter les mêmes règles, notamment d'assiduité. L'école est un lieu de mixité sociale et permet d'apprendre à vivre ensemble.

...à l'école l'inscription en maternelle permet une meilleure inclusion pour la suite du parcours scolaire. Sur la base de la résidence, l'inscription dans ces établissements s'effectue de préférence dans des classes ordinaires. À titre transitoire, des dispositifs spécifiques peuvent être aussi envisagés.

L'apprentissage à distance

Pour les familles itinérantes, l'enseignement peut s'effectuer à distance par le biais du CNED, en lien avec un établissement fixe et un accompagnement pédagogique local.

Article L131-5 du code de l'éducation.

Un appui

Structure experte, le Casnav conseille et assiste les équipes enseignantes. Il joue aussi un rôle de médiation entre les différents acteurs : services académiques et départementaux, communes, services sociaux, associations et familles.

Circulaire n°2012-143 du 2 octobre 2012.

”

Dès la 6^e, ma mère m'a inscrit grâce au dispositif du Cned. Je pense que j'aurais le niveau pour être au collège normal, mais ce n'est pas trop possible, parce qu'on n'est pas 100 % sédentaires. On voyage quatre à cinq mois par an. Mais garder un lien avec le collège me permet de ne pas rester sans connaissance.

Kenny, élève de 4^e

Pas de chiffres nationaux

En absence de chiffres nationaux, une enquête européenne montre en France une scolarisation plus faible chez les Voyageurs : 57 % contre 81 % en maternelle et 12 % d'enfants âgés de 7 à 15 ans seraient non scolarisés. Enfin, un Voyageur sur 10 aurait terminé des études secondaires.

Agence des droits fondamentaux de l'UE, 2012

IDÉE REÇUE

« Une école nomade ? »

« Les antennes scolaires mobiles ne peuvent constituer une alternative à l'École de la République.

Elles assument, là où elles sont présentes, une mission temporaire de scolarisation et de lien vers l'école pour des élèves et des familles dont la relation au système scolaire est précaire.

Elles ont vocation à être des dispositifs transitoires [...] vers une scolarisation en école ou établissement ordinaire. »

Du côté des adultes

Une petite partie encore des Gens du voyage accède difficilement à l'écrit à cause de l'illettrisme, provoquant sa mise à l'écart en particulier des services administratifs. Des ateliers pour les adultes sont proposés par des associations.

► Solidarité

Un droit commun

Comme l'ensemble des citoyens, les Gens du voyage bénéficient de la solidarité nationale face aux risques sociaux : maladie, incapacité, chômage et vieillesse. Ils y participent par le versement de cotisations en fonction de leurs revenus et reçoivent selon leurs besoins.

Le Revenu de solidarité active (RSA) est versé aux personnes dont les ressources sont faibles. Elles bénéficient d'un accompagnement (socioprofessionnel) individualisé dans le cadre d'un Contrat d'engagement réciproque (CER), qui prévoit des actions d'insertion dans différents domaines.

► Santé

Un bilan général inquiétant...

Les Gens du voyage sont plus vulnérables face à la santé, pour plusieurs raisons :

- Conditions de vie en habitat mobile difficiles dans un environnement à risque.
- Pratiques professionnelles parfois dangereuses : intoxication au plomb (saturnisme).
- Précarité sociale.
- Éloignement des services de santé : médecine du travail ou scolaire.

...avec certaines tendances relevées localement

- Une population jeune avec une espérance de vie plus faible.
- Des maladies chroniques plus fréquentes : asthme, diabète...
- Un faible impact de la prévention : vaccination antigrippale, dépistage du cancer du sein ou colorectal, santé bucco-dentaire...
- Un recours plus important à un médecin généraliste plutôt qu'à un spécialiste.
- Une consommation plus importante de médicaments.
- Des représentations négatives réciproques entre les Voyageurs et certains professionnels de santé : médecins, dentistes et sages-femmes, pharmaciens et auxiliaires médicaux (infirmiers, kinés, orthophonistes, etc.).

Une médiation nécessaire et reconnue

Une action de médiation en santé facilite les relations entre les Voyageurs et les professionnels de santé.

Cela consiste à favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, mais aussi à sensibiliser les acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé.

Depuis 2016, la médiation en santé en direction des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins est reconnue par la loi.

Article 90 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Un manque de données nationales

« Il n'existe pas de système de surveillance sanitaire, ponctuel ou répété, qui permettrait d'avoir des données sur l'état de santé et ses déterminants dans cette population. Les données épidémiologiques disponibles sont très parcellaires. »

Données épidémiologiques disponibles concernant la santé des Gens du voyage en France, Santé publique France, juin 2017.

Rejet et racisme

> Discriminations - égalité

► Discriminations

Un traitement défavorable

La discrimination c'est le refus d'un droit ou un traitement moins favorable d'une personne ou d'un groupe de personnes sur le fondement d'un critère prohibé par la loi dans un **domaine**. Elle peut être directe, indirecte ou systémique.

...fondé sur des critères

notamment :

- . Origine géographique, nom de famille, lieu de résidence,
 - . Appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie ou à une nation,
 - . Langue parlée (autre que le français),
 - . Apparence physique.
- Mais aussi : sexe, situation de famille, orientation sexuelle, âge, état de santé, handicap...

« Présentés par les textes nationaux comme une catégorie administrative définie par son mode de vie, les gens du voyage apparaissent en pratique comme un groupe identifié ayant en commun d'être victimes des mêmes différences de traitement, du fait de leur appartenance, réelle ou supposée, à la communauté Tzigane. »

Délibération n°2007-372 du 17 décembre 2007 de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.



Dans des domaines	Par exemple...
L'emploi	Refus d'embauche parce que Manouche... Pas d'entretien d'embauche en raison du nom... de Voyageur.
Le logement	Mode d'habitat limité aux personnes dont c'est la tradition. Procédures d'évacuation et sanctions spécifiques aux Gens du voyage. Refus de vente d'un terrain privé. Interdiction ou limitation de l'installation des caravanes dans un document d'urbanisme.
L'éducation	Refus d'inscription à l'école par un maire
La fourniture de biens et services	Pas de caravanes à double essieu dans un camping. Refus d'un chèque parce que habitant dans le quartier des Voyageurs... Refus d'ouverture d'un compte bancaire pour une personne domiciliée dans une association.
Loisirs	Refus d'entrée dans une discothèque pour un Gitan.

► Le Défenseur des droits



Une autorité administrative indépendante

Sa mission est notamment de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité. Le Défenseur ou son délégué recueille les informations utiles et enquête. Il peut proposer une médiation, une transaction pénale, émettre une recommandation ou déclencher une action en justice.

Comment le saisir ?



Par courrier gratuit sans affranchissement
En rencontrant un délégué
Par formulaire en ligne
Par téléphone 09 69 39 00

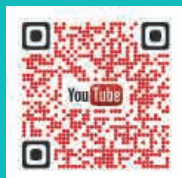
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07

DISCRIMINATIONS DES GENS DU VOYAGE

Quels droits, quels recours ?
<https://vimeo.com/191984110>



Bonnes pratiques
<https://www.youtube.com/watch?v=jCD-93wK9yY8&t=4s>



► ...à distinguer du racisme

Incitation à la haine raciale ≠ Injure ou diffamation raciste

(Source Twitter)

Partout où cette communauté s'installe, il en ressort désordres, souillures et déchets sans compter cette propension à envahir à dessein les espaces avec les problèmes induits qu'il en résulte de leur culture de prédation.

Désolé mais je n'ai absolument aucun respect pour ces «gens du voyage». Ils n'ont jamais rien apporté à la société. Ce sont de véritables mafias qui ne vivent généralement que du vol et de l'extorsion de fonds. Ils représentent le gros du grand banditisme.

Je regarde enquête d'action sur w9. Ces putains de gens du voyage trempé dans toute les affaires de vol. Ils s'installent partout comme chez nous à saint Sébastien Sur Loire. Faut virer ces putain de racailles également.

Scandaleux. Les gens du «du voyage» - sont très souvent des profiteurs qui vivent aux crochets des populations qui sont obligés de les «accueillir» sur leurs terrains privés ou ceux des collectivités locales !

Du moment qu'ils ont la carte qui dit gens du voyage la caf leur verse tout les ans l'équivalent d'une maison à l'achat (pour 1 an) pour leur voiture et caravane, et il existe d banques spéciales pour eux justement grâce à ces font caf qui leur font des prêts en plus

En France actuelle (quelques exceptions) il est impossible de travailler en étant nomade. Donc les Gens du Voyage vivent forcément PAR le VOL

Je suppose que si on appelle les gitans «gens du voyage» c'est parce qu'ils visitent tout, les pays, les jardins, les maisons ...

Peut-être les communes pourraient prévoir des endroits isolés, avec sanitaires, pour les gens du voyage ? Les enfants deviennent ce que les parents ont été, alors que faire de ces gens? Vous dénoncez (et je comprends) mais que proposez-vous?

quand ils partent les gens du voyages laissent des tas d'immondices et des dégats les enfants font la manche dans le trame et vous font les poches sans jamais payer un billet pour y monter idem pour le bus

► Des actions positives

Des exemples en Loire-Atlantique

Information, action socio-culturelle, ateliers de lutte contre l'illettrisme, médiation...



► Des acteurs citoyens

Un engagement...

La mobilisation individuelle ou collective des Voyageurs dans toutes leurs diversités, progresse sur le territoire national dans des organisations nationales ou locales.

... dans des organisations

- de voyageurs dont,

- Association nationale des gens du voyage citoyens (ANGVC)
- Association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT)
- Collectif national des associations de citoyens itinérants (CNACI)
- Union française des associations tsiganes (UFAT)

- d'entraide ou de soutien,

- Aumônerie catholique des Gitans et des Gens du voyage
- Association protestante des amis des Tziganes (APATZI)
- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tziganes et les Gens du voyage (FNASAT-GV).

- et généralistes...

- Agir tous pour la dignité (ATD) Quart monde
- Fondation Abbé Pierre (FAP)
- Ligue des droits de l'Homme (LDH)
- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)



EXPOSITION | GENS DU VOYAGE

- S'informer pour mieux comprendre -

L'association Tissé Métisse dans ses actions de lutte contre les discriminations a initié à partir d'avril 2008 une prise de contact avec les acteurs socioculturels et associatifs de l'Éducation Populaire en milieu rural.

Notre démarche était alors de mieux comprendre quelles étaient les réalités des discriminations en milieu rural et quelle(s) population(s) la subissaient.

Plusieurs outils ont été créés, régulièrement mis à jour, des temps forts de rencontre, la constitution d'un groupe de travail ont permis d'avancer sur les réalités de vie des Gens du voyage.

Cette exposition, construite avec l'appui de spécialistes et d'animateurs associatifs est un nouveau pas vers le public afin de l'informer sur les réalités de vie des Gens du voyage.

Elle vient en complément de notre livret d'information édité en novembre 2017.

Avertissement :

Confrontés aux difficultés des sources, à la complexité des multiples réalités, et aux contradictions nombreuses des scientifiques mais aussi de la législation en vigueur, le contenu de cette exposition, s'il a été réalisé de façon rigoureuse, peut contenir quelques imprécisions.

Cette exposition est une photographie qui peut apparaître figée ou rigide, bien que les réalités de vie des voyageurs correspondent à un processus complexe et évolutif.

Les Gens du Voyage constituent un ensemble hétérogène, avec des personnes ayant des histoires familiales singulières. Elles s'inscrivent dans la diversité des territoires.

Cette exposition a été coordonnée et réalisée par l'association Tissé Métisse - Nantes

Avec le soutien de la *Mission Égalité* Nantes Métropole.



Responsable de l'édition : Sylvain Bacle.

Coordination : Cyrille Prévaud, Bernard Pluchon, Jérôme Weinhard.

Avec la participation au Comité de Rédaction de l'ADGVC 44 (Mickael Guérin), la Fnasat-Gens du voyage (Bernard Pluchon et Jérôme Weinhard), Les Forges (Cécile Coutant), Le Relais (Julien Sellenet), les Services Régionaux Itinérants (Thierry Rault).

- 3^{ème} édition de l'exposition Mars 2019 -

➔ Plus d'information sur Tissé Métisse l'association :
www.tisse-metisse.org

Rejoignez également Tissé Métisse sur   

